



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-098 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 23 septembre 2021, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C. AMACHANTOUX, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, A. FAVIER, N. FAYOLLE, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, B. HUET, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIERSABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, B. SEVEN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés : C. BADREDDINE, H. BARADEL, F. DUFFOUR, N. JULLIARD, A. GAL, M. GUICHERD-DELANNAZ, S. VALENTIN.

La secrétaire de séance désignée est F. BEVILACQUA.

OBJET : PATRIMOINE - FONCIER : Servitude de passage d'un chemin d'accès sur la parcelle AH581 appartenant à la ville de Voiron au profit des parcelles AH17 et AH18 appartenant à Mme CAYER-BARRIOZ sur la commune de Chirens

Rapporteur : Anthony Moreau

EXPOSE : Mme Cayer-Barrioz est propriétaire de deux parcelles cadastrées section AH n° 17 et 18 sises Route du Galbit à Chirens (38500). Ces parcelles sont mitoyennes à la parcelle cadastrée section AH n° 581 appartenant à la ville de Voiron au Centre de Nature et de Loisirs, 127 Route du Galbit à Chirens.

Par ailleurs, un chemin d'accès a été créé sur la parcelle AH 581 pour desservir le lotissement « Les Jardins de Sarra », 125 Route du Galbit, situé en amont des parcelles AH 17 et 18, dans le cadre d'une servitude de passage consentie par acte notarié en l'étude de Maître Pequenot le 9 mars 2001. L'entretien de ce chemin est assuré par les riverains qui en bénéficient.

Afin de désenclaver les parcelles AH 17 et 18 appartenant à Mme Cayer-Barrioz et lui permettre la création d'accès sur le même chemin, appartenant à la ville de VOIRON, il est proposé de constituer une servitude de passage à titre gratuit, les frais d'acte notarié étant à la charge de Mme Cayer-Barrioz.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la commission Travaux, Environnement, Urbanisme, Qualité de vie du 16 septembre 2021,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente servitude,
- D'autoriser Monsieur ALLARDIN Yves, 1^{er} Adjoint au Maire à signer la servitude de passage correspondante et tout acte notarié s'y rapportant.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **34 voix POUR** - **N. JULLIARD** ne prend pas part au vote

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.


Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT